

TP1 – LA RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE ET LES NORMES DE RÉDACTION

Définition

La référence bibliographique est un ensemble d'indications précises et détaillées, suffisantes pour permettre l'identification d'une publication ou d'une partie de publication.

La bibliographie

La bibliographie est placée le plus souvent à la fin du texte. Elle reprend les sources et ouvrages consultés, qu'ils soient ou non cités dans le travail. Elle se compose au moins de deux parties :

1. Les *sources* consultées, indiquées avec toutes les précisions nécessaires à leur localisation. Sont mentionnées d'abord les sources manuscrites, s'il y a lieu, puis les sources publiées.
2. Viennent ensuite les *travaux*, classés le plus souvent par ordre alphabétique des auteurs. On trouve aussi des classements thématiques ou chronologiques.

Structure d'une référence bibliographique

Les références bibliographiques sont présentées de manière différente selon qu'elles renvoient à des ouvrages complets, à des séquences de pages ou à un article de périodique. **Elles se composent cependant invariablement de trois parties, auteur, titre et édition¹** que l'on sépare par des virgules.

Elles peuvent cependant être affinées (indication du traducteur pour les ouvrages traduits en français, de la collection, du titre des tomes, du volume, du format, de la date de la première édition et de l'éditeur original, etc.), comme indiqué dans les exemples des pages suivantes.

Pour le TP1, puis pour les dossiers d'exposé, l'étudiant-e adoptera le modèle suivant :

1) RÉFÉRENCE À UNE SOURCE

Nous vous proposons ici quelques exemples, les normes pouvant varier d'un-e historien-ne à l'autre.

1) a. Sources provenant de fonds d'archives (*pas demandées pour le TP1*) :

Pour indiquer les références aux sources non publiées se référer toujours aux inventaires des archives consultées.

BGE (Genève), ms fr. 65, fol. 158-184, « Discours des actions et procédures de ceux de la Religion et de leurs adversaires principalement depuis le regne de Henry troisieme jusques à l'an present 1598 ».

Archives d'État de Genève, Procès criminels, 2e série, no 321, procès contre Gaspard Neyrod, 1534.

Archives du Conseil Œcuménique des Églises (Genève), Fonds du Secrétariat général, 42.3.008, lettre d'E. C. Blake à H. Middelkoop, 19 décembre 1968.

¹ Compris au sens large du terme : lieu d'édition, éditeur, date, nombre de pages.

1) b. Sources imprimées ou publiées

On reprend généralement les trois catégories évoquées précédemment (auteur, titre, édition), que l'on adapte en fonction du type de source.

ALLENDE Salvador, « Mon sacrifice ne sera pas vain », 11 septembre 1773, in *Les 100 discours qui ont marqué le XX^e siècle*, éd. par Hervé Broquet, Catherine Lanneau et Simon Petermann, Bruxelles, A. Versailles, 2008, pp. 558-563.

JOINVILLE Jean de, *Vie de Saint-Louis*, éd. par Jacques Monfrin, Paris, Le Livre de Poche, (Lettres gothiques), 2002.

Les comptes sur tablettes de cire de la Chambre aux deniers : de Philippe III le Hardi et de Philippe IV le Bel (1282-1309), éd. par Elisabeth LALOU, Robert-Henri BAUTIER (dir.), Paris, De Boccard (Recueil des historiens de la France. Documents financiers 8), 1994.

Règlement général de police pour la commune de Genève en état de siège, Genève, [s.n.], 21 messidor an VII (9 juillet 1799).

RIVOIRE Émile, VAN BERCHEM Victor (éd.), *Les sources du droit du canton de Genève*, 4 vol., Aarau, H.R. Sauerländer, 1927-1935.

ROBESPIERRE Maximilien, *Discours sur le préjugé des peines infamantes, couronnés à l'académie de Metz. Lettre sur la réparation qui seroit due aux accusés jugés innocents. Dissertation sur le ministère public. Réflexions sur la réforme de la justice criminelle*, Paris, Chez Cuchet, 1784.

1) c. Sources iconographiques (facultatives pour le TP1)

NOM Prénom de l'artiste, Titre de l'œuvre, date de réalisation, technique utilisée et support, dimension de l'œuvre (hauteur x largeur), lieu de conservation (ville, institution).

Exemples : PICASSO Pablo, *Guernica*, 1937, huile sur toile, 349,3 x 776,6 cm, Madrid, Musée national centre d'art Reina Sofía.

WITZ Konrad, *La pêche miraculeuse*, 1444, huile sur bois, 134,6 x 153,2 cm, Genève, Musée d'art et d'histoire.

- Pour mentionner une gravure

DESRAIS Claude-Louis (dessinateur), FRUSSOTTE C. (graveur), *Projet de l'impôt patriotique donné par Madame de Gouges, dans le mois de septembre 1788*, gravure à l'eau forte, 14 x 8,5 cm, [Paris, 1788], Paris, BnF, département estampes et photographie, RESERVE FOL-QB-201 (116). Image numérique disponible sur le site *Archives numériques de la Révolution française*, <https://frda.stanford.edu/fr/catalog/hf634sk7311>, consulté le 7 septembre 2018.

VAN CALCAR Jan Stephan, frontispice imprimé, gravure sur bois, 360 x 250 mm, in VÉSALE André, *De humani corporis fabrica libri septem*, Bâle, Johann Oporinus, 1543.

- Pour mentionner une carte

WALDSEEMÜLLER Martin, *Universalis cosmographia secundum Phtolomaei traditionem et Americi Vespucii aliorumque Lustrationes*, [Saint-Dié ou Strasbourg], 1507, mappemonde cordiforme, 128 x 233 cm, composée de 12 feuilles (46 x 63 cm), Washington, D.C., Library of Congress, Geography and Map Division, G3200 1507 .W3.

2) RÉFÉRENCE À UN OUVRAGE

NOM Prénom, Titre. Sous-titre, Lieu d'édition, Éditeur, Date.

Exemples : MILZA Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, 1991.

AYÇOBERRY Pierre, *La question nazie. Essai sur les interprétations du national-socialisme (1922-1975)*, Paris, Seuil, 1979.

Remarques :

- toutes les informations doivent être données de **manière complète**.
- la référence se termine par **un point**.
- l'initiale du **prénom** ne suffit pas ; si l'auteur a **plusieurs prénoms** il faut les mentionner.
- si l'ouvrage a **plusieurs auteurs**, les séparer par une virgule.
- si l'ouvrage comporte **plus de trois auteurs**, mentionner uniquement le premier et le faire suivre de la mention [et alii] ou [et al.] (et alii : « et les autres » en latin).
- le **titre** et le **sous-titre** à retenir apparaissent sur la **page de titre** et non pas sur la couverture !

Parfois l'ouvrage ne donne pas toutes les informations nécessaires à la rédaction de la notice bibliographique. Il est donc nécessaire de les compléter. La voie la plus sûre consiste à se référer à la fiche de l'ouvrage en question dans un catalogue informatique comme, par exemple, RERO.

Si, malgré les recherches, certaines informations demeurent inconnues, on les indiquera de la manière suivante :

- [s. l.] : (*sine loco*) signifie **lieu d'édition inconnu**.
N.B. Lorsque le lieu d'édition est connu, mais non indiqué dans l'ouvrage, on le signale entre [] : ex., [Genève].
- [s. n.] : (*sine nomine*) signale un **éditeur inconnu**, parfois aussi un auteur.
- [s. d.] : (sans date), signifie que la **date d'édition est inconnue**.

2) a. Pour mentionner un ouvrage en plusieurs volumes

Si l'ouvrage comporte plusieurs volumes il faut les indiquer.

NOM Prénom, *Titre. Sous-titre*, nombre de volumes, Lieu d'édition, Éditeur, Date.

Exemple : ARIÈS Philippe, *L'homme devant la mort*, 2 vol., Paris, Seuil, 1977.

2) b. Pour mentionner un volume et son titre

Lorsque l'on souhaite indiquer un volume parmi d'autres, on peut aussi citer son titre.

NOM Prénom, *Titre. Sous-titre*, (vol. n° : *Titre*), Lieu d'édition, Éditeur, Date.

Exemple : ARIÈS Philippe, *L'homme devant la mort*, (vol. 2 : *La mort ensauvagée*), Paris, Seuil, 1977.

2) c. Pour mentionner un ouvrage édité par un auteur

Il est nécessaire d'indiquer un ouvrage édité sous la direction d'un chercheur car l'ouvrage comporte alors plusieurs auteurs. Attention, il ne faut pas confondre cela avec un ouvrage co-écrit par plusieurs auteurs qui, lui, sera mentionné avec un *et alii* s'il y a plus de trois auteurs.

NOM Prénom (dir.), *Titre. Sous-titre*, Lieu d'édition, Éditeur, Date.

Exemple : WINOCK Michel (dir.), *Histoire de l'extrême droite en France*, Paris, Seuil, 1994.

D'autres mentions, selon le cas, sont possibles : (éd.), (études publiées par), etc. L'indication est gardée dans la langue de la publication. En anglais ou en allemand, par exemple, (ed.) pour edited, ou (hrsg.) pour herausgegeben.

Dans certains cas, il peut être utile d'ajouter des **informations supplémentaires normalement facultatives**. Voici quelques possibilités :

- Pour mentionner la première édition

La date de la première édition est importante pour comprendre le contexte historique dans lequel a paru l'ouvrage et son insertion dans le débat historiographique.

NOM Prénom, *Titre. Sous-titre*, Lieu d'édition, Éditeur, [Date de l'édition originale], Date de l'édition utilisée.

Exemple : MILZA Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, [1985], 1991.

- Pour mentionner la première édition et un autre éditeur

NOM Prénom, *Titre. Sous-titre*, Lieu d'édition, Éditeur, [Éditeur et date de l'édition originale], Date.

Exemple : MILZA Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, [Imprimerie nationale, 1985], 1991.

- Pour mentionner la première édition, mais avec un autre éditeur et un autre lieu d'édition

NOM Prénom, *Titre. Sous-titre*, Lieu d'édition, Éditeur, [Lieu et éditeur de l'édition originale], date.

Exemple : ALY Götz, *Hitlers Volksstaat. Raub, Rassenkrieg und nationaler Sozialismus*, Bonn, Bundeszentrale für politische Bildung, [Frankfurt am Main, Fischer], 2005.

- Pour mentionner une collection

NOM Prénom, *Titre. Sous-titre*, Lieu d'édition, Éditeur, (Collection), Date.

Exemple : BIRNBAUM Pierre, *Les fous de la République. Histoire politique des Juifs d'État de Gambetta à Vichy*, Paris, Librairie Arthème Fayard, (Collection Points Histoire, n° H181), 1992.

- Pour mentionner une cote

NOM Prénom, *Titre. Sous-titre*, Lieu d'édition, Éditeur, Date [Bibliothèque, Cote].

Exemple : MILZA Pierre, *Les fascismes*, Paris, Seuil, 1991 [Histoire Générale, VI 1c Milz].

3) RÉFÉRENCE À UN ARTICLE PUBLIÉ DANS UNE REVUE SCIENTIFIQUE

NOM Prénom, « Titre. Sous-titre », *Titre de la revue*, Numéro de fascicule, Date, Pages.

Exemples : BAUD Henri, « Amédée VIII et la Guerre de Cent Ans », *Revue savoisienne*, n° 109, 1969, pp. 17-75.

BÉDARIDA François, « Le peuple allemand, l'antisémitisme et le génocide », *Le Débat*, n° 94, mars-avril 1997, pp. 109-116.

N.B. Le lieu et l'éditeur sont habituellement omis dans les références aux revues scientifiques. Certaines revues peuvent éditer plusieurs numéros par an. Il est donc important d'indiquer toutes les informations permettant de retrouver le numéro souhaité (évitez, par exemple, de n'indiquer que l'année).

Exemple : RACINE Pierre, « Marco Polo, marchand ou reporter ? », *Le Moyen Âge*, t. 117/2, 2011, pp. 315-344.

4) RÉFÉRENCE À UN CHAPITRE PUBLIÉ DANS UN OUVRAGE COLLECTIF

On utilise le même ordre de présentation pour la référence d'une contribution dans un ouvrage (ouvrage collectif, actes de colloque, dictionnaire encyclopédique, etc.), en remplaçant les indications propres au périodique par celles relatives à l'ouvrage comme précédemment indiqué.

Exemples : CHAUMONT Jean-Michel, « Quand l'histoire occulte la mémoire : l'historien, l'acteur, la vérité », in WIEVIORKA Annette, MOUCHARD Claude (dir.), *La Shoah, témoignages, savoirs, œuvres*, Orléans, Presses universitaires de Vincennes, 1999, pp. 131-146.

GAUVARD Claude, « Justice et paix », in LE GOFF Jacques, SCHMITT Jean-Claude, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, pp. 587-594.

CARRIER Nicolas, MOUTHON Fabrice, « Les "extentes" de la principauté savoyarde (fin XIII^e-fin XV^e siècle) : étude d'une source et de ses apports à la connaissance des structures agraires dans les Alpes du Nord », in *Terriers et plans terriers du XIII^e au XVIII^e siècle. Actes du colloque, Paris, septembre 1998*, Paris, École nationale des chartes, 2002, p. 217-242.

5) LES RÉFÉRENCES PROVENANT D'INTERNET

On indique les mêmes informations que pour les références papier, quitte à utiliser les abréviations traditionnelles pour pallier les absences d'informations ([s.d.], [anon.] pour un auteur inconnu, etc.) L'URL est inscrite entre parenthèses à la place de la pagination. La date de consultation doit être ajoutée après l'URL.

Exemple : GUNTHERT André, « Comment citer les publications en ligne », in *Actualités de la recherche en histoire visuelle*, 15 novembre 2008 (<http://www.arhv.lhivic.org/index.php/2008/11/15/863-comment-citer-les-publications-en-ligne> ; consulté le 1^{er} septembre 2013).

Lorsqu'un article ou un ouvrage est publié sur papier et sur internet, il est inutile de mentionner la version en ligne.

Exemple : CORBIN Alain, « Temps des loisirs, espaces de la ville », *Histoire urbaine*, n° 1, 2002, pp. 163-168.

Si on désire absolument mentionner la version en ligne, il suffit d'indiquer entre parenthèses l'URL.

Exemple : CORBIN Alain, « Temps des loisirs, espaces de la ville », *Histoire urbaine*, n° 1, 2002, pp. 163-168 (en ligne : <http://www.cairn.info/revue-histoire-urbaine-2000-1-page-163.htm>).

Souvent, les sites contenant des documents numérisés ou des informations scientifiques (bases de données réunissant des articles ou des sources publiées, dictionnaires en ligne, etc.) proposent un modèle de citation des documents qu'ils contiennent. Vous pouvez vous en inspirer tout en l'adaptant aux normes bibliographiques proposées précédemment.

Attention, si vous utilisez des informations provenant d'un site identifié comme fiable, l'URL ne doit jamais être mentionnée seule, il faut toujours au moins indiquer le nom du site et la date de consultation.

Exemple : Site de l'ONU, <http://www.un.org/fr/sections/about-un/main-organs/index.html>, consulté le 7 septembre 2017.

Indiquer les références bibliographiques dans un texte

Les notes (système utilisé en histoire générale)

Une note doit être insérée dans le texte à chaque fois qu'il est fait référence à un document ou à la pensée d'un auteur, qu'il s'agisse d'une citation directe ou d'une allusion indirecte (cf. ci-dessous la section Plagiat).

On trouve les notes² :

1. en bas de page (notes infrapaginales).
2. en fin de chapitre
3. regroupées en fin d'ouvrage et organisées par chapitre ou avec une numérotation continue pour tout l'ouvrage.

Pour gagner du temps et de la place, on utilise fréquemment des abréviations codifiées de manière assez rigoureuse, dont les plus usuelles sont :

-Op. cit.	<i>Opere citato</i> : dans l'ouvrage cité précédemment
-Ibid.	<i>Ibidem</i> : à l'endroit indiqué dans la précédente citation
-Id.	<i>Idem</i> : de même que précédemment
-V.	Voir
-Cf.	<i>Confer</i> : à rapprocher de
-NdA	Note de l'auteur

Pour faire référence à des sources ou à des travaux, on utilise généralement le système suivant. La référence doit apparaître dans sa totalité la première fois qu'elle est mentionnée. Ensuite, on utilise *Id.*, *Ibid.* et *op. cit.* pour éviter de répéter l'ensemble de celle-ci.

Si la référence a été donnée dans la note de bas de page précédant immédiatement celle-ci :

- *Id.* remplace la référence complète de l'ouvrage qui vient d'en être faite.
- *Ibid.*, p. xx fait référence à une page déterminée de ce même ouvrage.
- *Ibid.*, pp. xx-xy fait référence à plusieurs pages de ce même ouvrage.

Si la référence précédente au même ouvrage est éloignée de quelques pages ou si une ou plusieurs autres références sont intercalées entre les deux :

Prénom Nom, *Titre de l'ouvrage*, *op. cit.*, page(s).

Exemple d'enchaînement de notes :

¹ Antoine Prost, *Du changement dans l'école. Les réformes de l'éducation de 1936 à nos jours*, Paris, Seuil, 2013, p. 22.

² *Ibid.*, p. 54.

³ Sandra Laugier, « L'éducation des adultes comme philosophie morale », *Éducation et Didactique*, n° 3, vol. 5, 2011, pp. 135-144.

⁴ Antoine Prost, *Du changement dans l'école*, *op. cit.*, pp. 121-136. (Répétition du titre optionnelle, sauf si plusieurs titres d'un même auteur sont cités.)

⁵ Sandra Laugier, « L'éducation des adultes comme philosophie morale », *op. cit.*, p. 138.

Système auteurs-dates

À côté du système « citations-notes », où un signe en exposant, de préférence un chiffre, placé juste après la citation renvoie à une note au pied de la page, on trouve le système « auteurs-dates ». Jugé moins lourd et utilisé systématiquement dans les revues des sciences ou de médecine, il consiste à indiquer dans le texte, après la citation et entre parenthèses, le nom de l'auteur et la date de parution de l'ouvrage ou de l'article. Parfois on ajoute une lettre pour différencier les travaux publiés la même année. La bibliographie à la fin de l'ouvrage ou de l'article est construite de

² On distingue les notes de contenus, qui apportent une explication complémentaire, un commentaire ou un renvoi à une autre partie du texte, des notes bibliographiques, qui concernent, soit la référence d'une citation incluse dans le texte, soit la référence d'un document venant à l'appui d'une partie du texte.

manière symétrique : la date de parution suivant immédiatement, entre parenthèses, le nom de l'auteur.

Exemple : « Assurément, il existe une *déontologie* de l'historien : mais ce sont des règles non écrites qui ne s'enseignent pas (il n'existe aucun "traité de déontologie"). Charles Samaran affirmait : "*L'honnêteté d'esprit et le courage moral sont les qualités essentielles de l'historien : 'La première loi qui s'impose à lui est de ne rien oser dire qu'il sache faux, la seconde d'oser dire tout ce qu'il croit vrai' (Cicéron). L'honnêteté d'esprit implique le sens critique...*" (SAMARAN, 1961, p. XIII). De ce fait, il n'est pas commode de dégager, pour un historien débutant, ce corps de règles qui touchent en partie à certaines valeurs morales ; peut-être faudra-t-il un jour entreprendre une phénoménologie morale de l'historien. » (THUILLIER, 1986, p. 91).

Bibliographie correspondante à la fin de l'ouvrage :

SAMARAN (1961), Charles (éd.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, Gallimard.

THUILLIER (1986), Guy, TULARD Jean, *La méthode en histoire*, Paris, Presses universitaires de France.

Le plagiat : un avertissement

Définition³

Plagier, c'est emprunter les mots ou les idées de quelqu'un d'autre sans en mentionner le nom et/ou sans mettre les mots empruntés entre guillemets («...»). Plagier, c'est [donc] voler les mots, les idées ou les statistiques d'une autre personne en les faisant passer pour les vôtres. La traduction partielle ou totale des textes d'autrui constitue une forme de plagiat si la source n'est pas indiquée.

Évidemment, on ne peut pas toujours être original. Il est donc tout à fait normal de s'inspirer des écrits et des pensées des autres. Cependant, il faut le faire de façon acceptable afin de ne pas se rendre coupable de plagiat.

Comment éviter le plagiat ?

Principes

Tout emprunt cité textuellement doit être placé entre guillemets et accompagné d'une référence complète (nom de l'auteur, date, pages)⁴.

Il est inacceptable de paraphraser les mots d'un autre en les faisant passer pour les vôtres.

Tout emprunt d'idées doit être accompagné d'une référence complète.

Règles élémentaires

Si vous utilisez les mots, les données, etc. de quelqu'un d'autre, mettez ce que vous citez entre guillemets et fournissez la référence complète.

Si vous empruntez les idées de quelqu'un d'autre, donnez la référence complète.

Liste de questions pertinentes

1. Est-ce que je dois absolument citer toutes mes sources ?

Réponse : Oui, pour tous les genres de travaux, y compris les dissertations ou les essais [...]. Vous devez tout citer : les livres, les articles, les sites Internet, les entrevues radiophoniques, les émissions de télévision, les articles de journaux, les documents gouvernementaux, les rapports de commission d'enquête, les œuvres d'art, les cartes géographiques, les documents d'archives, les affiches, etc. Un élément important à ne pas oublier : il faut noter les pages exactes d'où vous tirez l'information.

2. Lorsque je change de paragraphe et que je me réfère encore au même auteur, dois-je le mentionner une seconde fois ?

Réponse : Oui, chaque fois que vous empruntez l'idée de l'auteur, vous devez indiquer clairement la source.

3. Si j'utilise une source secondaire tirée d'un livre pour l'intégrer à mon travail, tels qu'une citation, un tableau, les résultats d'un sondage d'opinion publique ou des statistiques, quelle source dois-je mentionner : la source originale ou l'ouvrage d'où j'ai tiré les données ?

Réponse : Les deux. D'abord, il faut citer la source originale de la citation, du tableau ou autre donnée. Puis, cette première référence est suivie de la source de l'ouvrage d'où elle est extraite. C'est ce qu'on appelle la double référence. Quand une référence a été prise dans un autre ouvrage, il faut mentionner les deux références. On utilise alors des expressions telles que « cité dans », « cité par », « X citant ». On peut faire usage du point-virgule pour séparer les deux parties de la référence.

4. Combien de mots consécutifs puis-je utiliser sans mettre de guillemets ?

Réponse : Il n'est pas nécessaire d'utiliser des guillemets ou de référence pour des phrases ou expressions utilisées par plusieurs personnes telles que : la Peste noire, la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), la langue de Molière, l'économie politique du développement, entre autres. Toutefois, si vous citez un auteur mot à mot ou une tournure de phrase qui lui est propre, vous devez mettre la phrase ou le groupe de mots entre guillemets et donner la référence exacte.

³ La première partie (« Définition », « Comment éviter le plagiat ») est tirée de <<http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf>>, « Les questions pertinentes » de <<http://www.socialsciences.uottawa.ca/images/pdf/plagiat2.pdf>> alors que le reste (à partir de « Le plagiat académique ») vient du document produit par Matthieu Leimgruber consultable à l'adresse <http://www2.unil.ch/hist/cont/docs/downloads/enpratique_plagiat.pdf>. Ces sites ont été consultés en octobre 2005.

⁴ Les textes consultés sur internet font partie des sources qu'il faut citer.

5. Si je traduis un extrait, dois-je mettre des guillemets comme si c'était une citation ?

Réponse : Si vous êtes certain que vos lecteurs comprendront la langue d'origine, citez l'extrait en le mettant entre guillemets et en donnant la référence dans la langue originale du texte. Sinon, il est d'abord préférable d'utiliser une traduction déjà publiée et de citer cette version. Dans la référence bibliographique, assurez-vous d'« inclure le nom du traducteur ainsi que les dates respectives de publication originale et de la traduction » (François-Pierre Gingras, « Les citations et la bibliographie », in *Cybermétho*, 31 mars 2004, p. 40). S'il n'existe pas de version française de l'extrait, assurez-vous de le traduire fidèlement, c'est-à-dire de façon littérale. N'oubliez surtout pas de mettre l'extrait traduit entre guillemets et de citer la source dans la langue d'origine.

6. Dans un travail de groupe, suis-je responsable de tout le travail, même si à la suite de la distribution des tâches je n'ai rédigé qu'une des parties du travail final ?

Réponse : Toutes et tous les membres d'une équipe sont responsables du contenu de l'ensemble du travail, puisque leurs noms apparaissent comme coauteurs du document. Il est donc de votre responsabilité de vérifier que les membres de l'équipe agissent de manière éthique dans la recherche et la rédaction du travail.

N'oubliez pas que les travaux universitaires sont des exercices pédagogiques pour vous soutenir dans votre apprentissage universitaire tout en vous permettant d'approfondir vos connaissances. Lorsque vous rédigez un tel travail, il faut démontrer que vous avez compris le sujet et non pas que vous avez tout lu sur le sujet. L'objectif n'est pas tant d'avoir l'air savant avec des tournures de phrases époustouflantes, mais de démontrer que vous avez compris ce que vous avez lu. Il vaut mieux en dire moins et bien le dire dans vos propres mots qu'en dire beaucoup dans les mots d'un autre. Si vous trichez, vous aurez court-circuité l'apprentissage recherché. C'est pourquoi à la fin de la lecture d'un texte, que ce soit un chapitre de livre, un article ou autre, vous devriez être capable de résumer les idées principales en vos propres mots.

Le plagiat académique

Le plagiat est un vieux problème... Mais il y a une vraie difficulté à traiter le problème dans le cadre des sciences humaines. Les notions de « copyright » et de « propriété intellectuelle » sont souvent floues, voire négligées par des étudiant-e-s et/ou des chercheur(e)s qui les trouvent tout à fait naturelles dans d'autres branches et domaines scientifiques !

Il s'agit donc d'un problème de déontologie professionnelle, intimement liée à la conception que l'on a de l'utilisation et de la transmission du savoir. Dans le cadre d'études universitaires, il est important d'apprendre à comprendre le savoir produit par d'autres, afin de se le réapproprié (et non simplement le reproduire...), et pouvoir se positionner par rapport à ce savoir, le prolonger, etc. On ne cite pas ses sources et/ou ses références par plaisir, ou par déférence par rapport aux auteur(e)s. Mais bien pour permettre à autrui, comme dans toute expérience scientifique, de retrouver les sources de nos raisonnements, de les prolonger, de les critiquer, etc.

En bref, le plagiat est une violation de l'éthique de la recherche. Le plagiat viole certes les droits littéraires des auteur(e)s, mais aussi – et c'est là que se trouve le cœur du problème – démolit la crédibilité de la démarche historique.

Celui ou celle qui est convaincu de plagiat peut être sanctionné...

Sanction pénale : un(e) auteur(e) reconnu(e) coupable de plagiat peut voir son livre retiré de la vente, et s'expose à des dommages et intérêts...

Sanction morale : un(e) historien(ne) considéré(e) comme plagiaire peut être mis(e) au ban de la profession...

Sanction scolaire : les universités prennent des mesures pour combattre le plagiat, qui est considéré, au même titre que la tricherie aux examens ou la falsification de résultats, comme une **fraude scolaire** et à ce titre lourdement sanctionnée...

Comment résister au plagiat ?

Acquérir des méthodes de travail cohérentes, rigoureuses et réfléchies :

- Distinguer scrupuleusement entre citations exactes et paraphrases au sein des notes
- Éviter de condenser, copier/coller ses notes sans prendre en comptes les références

Ne pas suivre servilement ses notes de lecture
De manière générale, réfléchir à la manière dont on construit son argumentation
Toujours citer de manière rigoureuse
Partir de l'idée que ne pas indiquer la/les sources de son raisonnement est un emprunt illégitime !
Tout emprunt textuel doit être placé entre guillemets et accompagné d'une référence complète (nom de l'auteur, date, pages) qui permet de retrouver rapidement et sans ambiguïté l'origine de l'information
Il est inacceptable de paraphraser les mots d'un(e) autre en les faisant passer pour les siens

Comment identifier le plagiat ?

Fortes différences de qualité de l'argumentation.

Incohérence du texte : texte mal compris, condensé et transposé tel quel dans le séminaire écrit

Familiarité avec le sujet permet de repérer rapidement des phrases sorties tout droit de manuels et/ou de monographies, etc.

Deux excuses à éviter

« J'ignore que cela n'est pas permis ». Mauvaise foi ou alors signe que l'on considère que les sciences humaines ne sont pas soumises à la rigueur de la démarche scientifique. Est-il légitime de s'approprier des résultats d'expériences faites en laboratoire pour sa propre recherche ? Non ! La même logique prévaut pour un séminaire ou tout autre travail de recherche en histoire.

« Je me suis laissé prendre par des notes trop vite prises », « j'ai mélangé mes notes ». Il ne s'agit pas d'une excuse, mais plutôt d'un aveu que le travail de prises de notes a été mal fait (il faut toujours différencier résumés et citations, indiquer les pages, etc.).

Le plagiat peut prendre plusieurs formes

Formes évidentes : reprise intégrale sans citer.

Formes plus subtiles : reprise/reformulation des lignes argumentatives sans citation.

Exemple de plagiat tiré d'un séminaire de 1^{er} cycle en histoire contemporaine de l'UNIL

Texte original tiré de GUEx, Sébastien, *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900-1920*, Lausanne, Éditions Payot, 1993, p. 30.

En cas de crise économique ou politique, à fortiori en cas de guerre, c'est l'ensemble du système de crédit et de paiement qui risque de connaître de graves difficultés, voire la paralysie. À cet égard, la guerre franco-allemande de 1870/71 a constitué un épisode très instructif : les cercles dirigeants ont dû constater, comme l'écrit Jöhr, que, durant les deux premiers mois du conflit, faute de liquidités, « toute la machine du crédit en Suisse a été paralysée de la façon la plus inquiétante » (29), [...]. Une fois cette « machinerie » rétablie, la guerre a eu pour effet qu'un certain nombre d'opérations internationales de paiement ou de crédit qui, auparavant, se faisaient exclusivement par l'intermédiaire des banques françaises, se sont déplacées, durant une période, de Paris vers la Suisse (30).

(29) Jöhr [1915], *op. cit.* p. 121. À ce propos, cf. également Zimmermann, *op. cit.*, pp. 25-27

(30) Sur ce point Bauer Hans, *Société de Banque Suisse 1872-1972*, Bâle 1972, p. 41, ainsi que Jöhr [1915], *op. cit.* p. 126

Exemple I (tiré du séminaire de premier cycle)

En cas de guerre, de crise économique ou politique, c'est l'ensemble du système de crédit et de paiement qui est en danger. Par exemple, durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, durant les deux premiers mois du conflit, faute de liquidité, toute la machinerie du crédit en Suisse a été paralysée de la façon la plus inquiétante. Une fois cette machinerie rétablie, la guerre eut pour effet un déplacement d'un certain nombre d'opérations internationales de paiements ou de crédit de Paris vers la Suisse.

Plagiat : le texte est repris de manière quasi intégrale. De plus, une citation convenablement utilisée par l'auteur est tout simplement «intégrée» dans le texte !

Exemple II

En cas de guerre, de crise économique ou politique, c'est l'ensemble du système de crédit et de paiement qui est en danger. Par exemple, durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, durant les deux premiers mois du conflit, faute de liquidité, toute la machinerie du crédit en Suisse a été paralysée de la façon la plus inquiétante. Une fois cette machinerie rétablie, la guerre eut pour effet un déplacement d'un certain nombre d'opérations internationales de paiements ou de crédit de Paris vers la Suisse. (1)

(1) Guex Sébastien. *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900-1920*, Lausanne, Éditions Payot, 1993, p. 30.

Plagiat : malgré l'utilisation de la note, le plagiat demeure direct...

Exemple III

Dans son étude fondamentale, Sébastien Guex indique qu'en cas de guerre, de crise économique, «c'est l'ensemble du système de crédit et de paiement qui est en danger». Par exemple, durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, durant les deux premiers mois du conflit, faute de liquidité, «toute la machinerie du crédit en Suisse a été paralysée de la façon la plus inquiétante.» Une fois cette machinerie rétablie, la guerre eut pour effet un déplacement d'un certain nombre d'opérations internationales de paiements ou de crédit de Paris vers la Suisse. (1)

(1) Guex Sébastien. *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse 1900-1920*, Lausanne, Éditions Payot, 1993, p. 30.

Plagiat : le plagiat continue au-delà des guillemets. De plus, la citation d'Adolf Jöhr est simplement attribuée à Sébastien Guex

Exemple IV

Les situations de guerre peuvent produire des effets contradictoires sur le système de crédit et paiement. À ce propos, Sébastien Guex souligne, en citant l'économiste Adolf Jöhr, que «toute la machine du crédit [...] a été paralysée» lors de la première phase de la guerre franco-prussienne de 1870-1871. (1) Dans un deuxième temps, cette situation extrême a toutefois rapidement tourné à l'avantage de la place financière suisse. Toujours selon Sébastien Guex, cette dernière a pu ainsi exploiter les difficultés de son voisin, notamment pour s'accaparer «un certain nombre d'opérations internationales de paiement ou de crédit qui, auparavant, se faisaient exclusivement par l'intermédiaire des banques françaises». (2) Cet exemple nous montre non seulement l'impact différencié de la guerre au niveau temporel, mais également comment cette dernière peut amener à une redistribution des cartes parmi les différents acteurs du système de crédit et de paiement.

(1) Jöhr Adolf, *Die schweizerischen Notenbanken 1826-1913*, Zürich, 1915, p. 121, cité par Guex Sébastien, *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse*, Lausanne, Éditions Payot, 1993, p. 30.

(2) Guex Sébastien, *La politique monétaire et financière de la Confédération suisse*, op. cit., p. 30.

Utilisation correcte : la source principale, ainsi que la citation de Jöhr sont clairement indiquées, sans ambiguïtés possibles

Consultez également le site <https://infotrack.unige.ch/> (site consulté en septembre 2018) qui comprend quatre vidéos consacrées au plagiat